

À COMPLÉTER ET À ENVOYER DATÉ ET SIGNÉ à l'adresse suivante :

**Chaplin's World - Service Réservation**  
Route de Fenil, 2 - 1804 Corsier sur Vevey  
ou par email à [sales@chaplinsworld.com](mailto:sales@chaplinsworld.com)

**VOS COORDONNÉES** - Tous les champs avec \* sont obligatoires

Raison sociale*			Code client	
Adresse*			Adresse de facturation (si différente)	
Case postale		Code postal*		
Ville*				
Pays*		N° téléphone*		
Email*				
Contact*	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame		
Fonction*			Email contact	
N° téléphone			N° mobile	

**VOTRE VISITE**

Date de la visite :

Nombre de participants :

**VOS ENTRÉES** - Minimum 15 personnes payantes - Réservation obligatoire 5 jours avant la date de visite



	Tarif		Quantité	Total	
Adulte - Jeune à partir de 6 ans	CHF 18.00	x		=	CHF
Entrée gratuite (1 gratuit pour 20 payants)	CHF 0.-	x		0.-	CHF

Choisir votre créneau d'arriver au musée (il sera important de respecter votre choix) :

10h00-10h30	10h30-11h00	11h00-11h30	11h30-12h00	12h00-12h30	12h30-13h00
13h00-13h30	13h30-14h00	14h00-14h30	14h30-15h00	15h00-15h30	15h30-16h00

**IMPORTANT** : Il vous sera demandé de confirmer votre réservation 3 jours ouvrables avant la date de votre visite. Sans confirmation de votre part, votre réservation ne sera pas maintenue.

Tous nos prix sont annoncés en TTC et sont établis sur la base du taux en vigueur à la date d'établissement de la brochure. Ils sont susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation du taux de TVA ou des taxes applicables résultant d'une modification de la législation suisse. Tarifs applicables au 18.01.2020 au 03.01.2021 et soumis à nos conditions générales de vente disponibles au verso.

DATE, SIGNATURE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

**MONTANT GLOBAL**

CHF

TTC

J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS DE VENTES figurant au verso de ce bon de commande. (case à cocher obligatoire)

J'accepte de recevoir des informations commerciales de la part Chaplin's World.

BY GREVIN SA « CHAPLIN'S WORLD »  
N° TVA : CHE-100.468.361 TVA

CHAPLIN'S WORLD™ © BUBBLES INCORPORATED SA

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BY GREVIN SA

Les présentes conditions particulières de vente précisent les conditions générales résultant des dispositions du Code du Tourisme relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours dûment applicables au titre des présentes.

La Société BY GREVIN de droit Suisse, au capital social de CHF 200'000, établie et ayant son siège social Corsier-sur-Vevey, Route de Fenil 2, immatriculée au Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0618000-4, et exploitante d'un espace de loisirs et d'attractions à vocation familiale dénommé « Chaplin's World ».

Les présentes dispositions ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le client et BY GREVIN SA, à l'occasion de la réservation de titres d'accès à ses espaces de loisirs, et de l'exécution des prestations associées telles que proposées dans la brochure ou sur les divers supports de communication.

Il est entendu que BY GREVIN SA est la seule interlocutrice du client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. A cet égard, il est précisé que la responsabilité de BY GREVIN SA ne saurait être engagée dans le cas où le non-respect des obligations engendrées par les présentes, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion.

La réservation ou la commande de titres d'accès et/ou de prestations implique l'acceptation des conditions générales et particulières de BY GREVIN SA, qui sont portées à la connaissance du client au verso des bons de commandes et des factures du Service Réservations de BY GREVIN SA, en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires. Il est expressément précisé que les informations figurant dans la brochure de BY GREVIN SA, peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, lesquelles seront, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client, à l'exception de celles relatives aux spectacles, boutiques, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

Les présentes conditions ont pour objet de porter à la connaissance du client la description des espaces de loisirs et des prestations proposées par BY GREVIN SA et notamment, leur prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulation et de modification du contrat.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotions sur certains produits ou pendant certaines périodes de l'année, promotions pour lesquelles les conditions particulières de vente sont précisées dans la brochure ou sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

## I - CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES A LA RESERVATION ET A L'ACHAT DE TITRES D'ACCES AUX ESPACES DE LOISIRS DE BY GREVIN SA

Les prix visés par les présentes sont exprimés en CHF et établis sur la base des taxes en vigueur à la date de passation de la commande.

Les prix ne pourront être modifiés du seul fait de BY GREVIN SA après la date de passation de la commande du client dûment confirmée par BY GREVIN SA conformément aux dispositions contenues dans les présentes ou de l'achat des titres d'entrée individuels aux caisses d'entrée de Chaplin's World, par Internet ou auprès de tiers avec qui BY GREVIN SA a passé un accord de distribution.

Nonobstant ce qui précède, les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par BY GREVIN SA en cas de variation des taxes applicables.

Les prix comprennent le droit d'accès aux espaces de loisirs de Chaplin's World pour 1 (une) journée : ils ne comprennent pas toute autre dépense à caractère personnel.

Lorsque les conditions tarifaires sont liées à l'âge du ou des enfants, celui-ci est déterminé en considération de l'âge de ou des enfants au jour de la visite. Un justificatif de la date de naissance des enfants peut être demandé ; à défaut de présentation des pièces demandées, le tarif adulte est d'office applicable.

## II - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'ACHAT DE BILLETTERIE INDIVIDUELLE DE BY GREVIN SA

Tout achat strictement inférieur à 15 (quinze) titres d'entrée se fait exclusivement, soit aux caisses de Chaplin's World, soit par Internet sur le site Internet suivant : www.chaplinworld.com, soit auprès de tiers avec lesquels BY GREVIN SA a passé un accord de distribution.

Les modalités et conditions particulières de vente spécifiques à l'achat en ligne de titres d'entrée sont détaillées sur ce site.

A défaut de toute notification contraire lors de l'achat, les titres d'entrée non datés ou périodes sont valables uniquement sur la période notifiée sur les billets. Ils ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, faire l'objet d'un remboursement. L'achat de titres d'entrée non datés ou périodes ne garantit pas l'accès à Chaplin's World les jours de forte affluence.

## III - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX RESERVATIONS DE GROUPE DE BY GREVIN SA

### III.1 - Conditions communes à toutes les réservations de groupe

#### III.1.1 - Définition d'une réservation de groupe

Sauf dispositions contraires et spécifiques contenues dans les brochures, on entend par réservation de groupe, toute réservation supérieure ou égale à 15 (quinze) titres d'entrée.

#### III.1.2 - Conditions de réservation

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée (adultes et jeunes de moins de 16 ans). Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée de Chaplin's World sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du Service Réservation de BY GREVIN SA, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte de Chaplin's World à un tarif préférentiel.

#### III.1.3 - Modification du fait du client

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, les modifications acceptées sont celles qui ont fait l'objet d'un accord écrit de la part du Service Réservation de BY GREVIN SA.

Les conditions de règlement sont celles applicables à la réservation, éventuellement mises à jour. Les acomptes d'ores et déjà versés, au jour de la demande de modification, à BY GREVIN SA sont réputés acquis et ne peuvent faire l'objet d'un avoir que dans le cadre des dispositions ci-après. « Conditions d'annulation » relatives à la billetterie datée » et « Conditions d'annulation relatives à la billetterie non datée » ci-après. Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le Service Réservation de BY GREVIN SA, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture établie par le Service Réservation de BY GREVIN SA.

#### III.1.4 - Modalités de paiement

Les factures définitives émises par BY GREVIN SA sont exigibles dès leur date d'émission. En ce qui concerne la billetterie datée, non envoyée à l'avance au client, le solde est payable immédiatement aux caisses de Chaplin's World, le jour de la visite : le paiement du solde de la commande devra être réalisé en un seul règlement.

### III.2 - Conditions particulières à la billetterie datée

#### III.2.1 - Tarification de la billetterie datée

Les tarifs de billetterie datée pour les groupes, sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de Chaplin's World, pour des groupes composés d'un minimum de 15 (quinze) personnes (jeunes et adultes confondus) payantes, pour un accès à une date déterminée.

Les tarifs de billetterie datée pour les groupes scolaires et enfances sont applicables à tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de Chaplin's World pour des groupes composés d'un minimum de 10 (dix) enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

#### III.2.2 - Conditions de réservation de billetterie datée

La réservation doit être effectuée 5 (cinq) jours ouvrables minimum avant la date de la venue du groupe à Chaplin's World et être validée par écrit par le Service Réservation de BY GREVIN SA en fonction des disponibilités.

En cas de visite guidée, la réservation doit être effectuée 15 (quinze) jours ouvrables au minimum avant la date de la venue du groupe.

La validation du Service Billetterie de BY GREVIN SA sera formalisée par l'émission d'une confirmation de visite, tenant lieu de contrat qui sera envoyée au client.

La réservation ne sera définitivement enregistrée par le Service Réservation de BY GREVIN SA ou toute autre personne physique ou morale désignée par BY GREVIN SA pour enregistrer les réservations en son nom et pour son compte, que lorsque le client reçoit la confirmation de visite. Le solde est payable au plus tard le jour de la visite.

### III.2.3 - Modification ou Annulation

#### III.2.3.1 - Modification du fait du client

Lorsqu'une modification de date dûment acceptée par le Service Réservation de BY GREVIN SA génère un ajustement du prix, le montant de la facture fera également l'objet d'un ajustement.

En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence, sous réserve des dispositions « annulation partielle d'une commande groupée » contenues en article III.2.3.2 ci-dessous.

En cas de modification à la hausse du nombre de participants et en cas de modifications de la répartition des participants (notamment répartition adultes/enfants), le montant de la facture sera ajusté en conséquence. Il est précisé que les éventuelles gratuités accordées au client seront également ajustées en conséquence.

#### III.2.3.2 - Conditions d'annulation relatives à la billetterie datée

##### • Annulation totale d'une réservation de groupe

Toute annulation totale d'une réservation de groupe doit être notifiée par écrit au Service Réservation de BY GREVIN SA.

Dans le cas où l'annulation totale d'une réservation de groupe est notifiée moins de 72 (soixante-douze) heures avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Dans le cas où l'annulation totale d'une réservation de groupe avec visite guidée est notifiée moins de 7 (sept) jours avant la date de la visite, BY GREVIN SA émettra une facturation à 100% du montant de la commande initiale.

##### • Annulation partielle d'une réservation de groupe

Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis pour la catégorie de billets datés commandés, BY GREVIN SA facture les billets commandés par le client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants. Ainsi, si le nombre de participants est réduit à moins de 15 (quinze) personnes payantes, les billets sont facturés au client au tarif public billetterie individuelle datée. Pour les groupes scolaires et enfances, si le nombre de participants est réduit à moins de 10 (dix) personnes payantes, les billets sont facturés au client au tarif public billetterie individuelle datée.

Dans le cas où l'annulation partielle d'une réservation de groupe avec une ou plusieurs visites guidées est notifiée moins de 7 (jours) jours avant la date de la visite, BY GREVIN SA ne pourra modifier le nombre de guide défini dans la commande de base. L'ensemble des guides de la commande initiale sera dû à 100%.

### III.3 - Conditions particulières à la billetterie non datée

#### III.3.1 - Tarification billetterie non datée

Les tarifs billetterie non datée sont applicables pour tout achat de titres d'entrée aux espaces de loisirs de Chaplin's World pour un minimum de 20 (vingt) titres payants (adultes et jeunes confondus). Ils sont valables en fonction des dates notifiées sur les billets. Ils sont utilisables individuellement.

L'achat de titres d'entrée non datés ne garantit pas l'accès à Chaplin's World les jours de forte affluence.

#### III.3.2 - Conditions de réservation de billetterie non datée

Les achats d'un minimum de 20 (vingt) titres d'entrée, utilisables individuellement, s'effectuent par bon de commande. Les titres d'entrée commandés sont envoyés obligatoirement par Courrier Suivi, une fois le règlement de la commande effectué. Des frais d'envoi peuvent être à la charge du client et seront directement notifiés sur la facture.

#### III.3.3 - Conditions d'annulation relative à la billetterie non datée

Les billets non datés ou périodes sont valables pour la période mentionnée sur les billets. Ils pourront faire l'objet d'une reprise dans les conditions ci-après :

Les billets non datés ou périodes retournés à BY GREVIN SA, par envoi recommandé avec accusé de réception au Service Réservation de BY GREVIN SA dans les 15 (quinze) jours avant la fin de leur date de validité feront l'objet d'un remboursement sous forme d'un avoir, dont le montant est égal à 25 % du montant des billets retournés avec la condition d'une nouvelle commande de billetterie.

Les billets retournés, sans nouvelle commande, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un avoir ou d'un échange contre des billets avec une nouvelle validité. Dans le cas où le nombre de billets retournés conduirait à une modification du tarif de la commande initiale du fait de la tarification différente par quantité commandée, cette modification viendra en déduction de l'avoir.

## IV - DISPOSITIONS DIVERSES

### IV.1 - Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le montant des factures sera majoré, à titre de pénalité au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, par jour de retard.

### IV.2 - Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de BY GREVIN SA.

### IV.3 - Force majeure

La Direction de BY GREVIN SA se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive: grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémie, décisions émanant d'autorités, etc. Dans une telle hypothèse, BY GREVIN SA peut proposer une autre date de venue à Chaplin's World.

### IV.4 - Responsabilité

BY GREVIN SA décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier: incendie et/ou vol, susceptibles de atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs de Chaplin's World. BY GREVIN SA apprécie seule les conditions d'exploitation et de maintenance de Chaplin's World ; elle décide notamment (i) de la fixation des jours et horaires d'ouverture de Chaplin's World et des différentes attractions qu'elle propose, (ii) de l'établissement des programmes de maintenance, de réparation et de réhabilitation de tous les équipements dont BY GREVIN SA est propriétaire ou bénéficie d'un droit d'usage, ainsi que (iii) de l'adoption des normes et règles concernant la santé, la sécurité, la présentation au public de ses attractions, de ses spectacles et des services aux visiteurs de Chaplin's World. En particulier, BY GREVIN SA peut décider de fermer au public tout ou partie de Chaplin's World qu'elle gère, et suspendre tout ou partie des services proposés, tels que les services de restauration, pour toute la durée qu'elle juge nécessaire, en raison notamment, de questions ou opérations liées à la sécurité ou la santé des visiteurs, à la maintenance, à la réparation, réhabilitation, reconstruction de tout ou partie des équipements de Chaplin's World, à des intempéries, à l'ordre public, etc., sans pouvoir en être tenue pour responsable et sans que le client puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

### IV.5 - Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur de Chaplin's World. Les services habilités de BY GREVIN SA sont fondés à procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible.

Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas, obtenir le remboursement des titres d'entrées.

### IV.6 - Réclamations

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être formulées par écrit et adressées auprès du service accueil visiteurs de BY GREVIN SA, Route du Fenil 2 - 1804 Corsier-sur-Vevey dans les 15 jours suivants la visite de Chaplin's World.

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite (billets d'entrée, attestation, bons d'échanges etc.) comportant le nombre de participants du groupe sont signés le jour de la visite.

**Chaplin's®**  
WORLD